

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 + 3 pouvoirs

Date de convocation 26 juin 2024
Date de publication 4 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents : Katty CLAYES TAHKBARI, Bruno LORILLERE, Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET, Mickaël VAIRELLES.

Représentés : Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE, Pierre MARY pouvoir à Karine VERVISCH, Jean-Pierre NANCEY pouvoir à Lucienne WOJTYNA.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 16_02072027

N°16 : EGLISE SAINT MACLOU : MARCHE DE TRAVAUX - TRANCHE CONDITIONNELLE 3 - LOT N°7 « VITRAIL » - AVENANT N°1
Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Par marché du 09 octobre 2017, l'entreprise Manufacture VINCENT PETIT a été déclarée titulaire du lot n°7 de l'opération « Vitrail » pour un montant de travaux en tranche conditionnelle 3 de 24 026.64 € HT soit 28 831.97 € TTC. Les travaux de la tranche conditionnelle 3 ont démarré en septembre 2023.

Dans le cadre des travaux de restauration, il s'avère nécessaire, de remplacer les verres « cathédral » simples prévus au marché par des verres « cathédral » feuilletés afin de pallier à l'absence de protection grillagée au-devant de la baie centrale de la façade Ouest et assurer plus de sécurité au droit de l'entrée de l'église située juste en-dessous.

Cette prestation supplémentaire s'élève à 2 040.00 € HT soit 2 448.00 € TTC et porte le marché de l'entreprise à la somme de 26 066.64 € HT soit 31 279.97 € TTC pour la tranche conditionnelle n°3.

En conséquence, il convient d'établir un avenant n° 1 au marché de l'entreprise Manufacture VINCENT PETIT.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 24 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux de la restauration générale du clos et du couvert de l'église Saint Maclou de l'entreprise Manufacture VINCENT PETIT pour le lot n°7 pour un montant global 2 040.00 € HT soit 2 448.00 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant,

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PH



...Simone...DEVAUX..., secrétaire de séance

Simone Devaux